

RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Article 1 : Produits et objets

Les objets ou produits exposés par les artistes devront être exclusivement du «fait main». Seuls seront admis sur ce marché les personnes qui s'engagent à ne présenter que des créations ou des produits de leur propre production. Pas de revendeur.

Article 2 : Conditions d'inscriptions

Tous créateurs et producteurs, amateurs ou professionnels sont acceptés. Nul ne pourra exposer sans avoir obtenu au préalable une autorisation délivrée par l'APAVIG, avec un numéro de place. Pour ce faire, une attestation d'inscription, complétée et signée, accompagnée du paiement correspondant au métrage linéaire et matériel souhaités ainsi que des justificatifs administratifs légaux devront être envoyés ou déposés le 23 juillet 2024 au plus tard à l'APAVIG. Tout défaut de renseignement, signature ou paiement rendra nulle la demande d'inscription. L'organisateur sera seul juge pour l'admission ou le refus d'inscription des participants, il se réserve le droit d'exclure un exposant selon la nature des objets exposés.

Article 3 : Emplacement

L'organisateur sera l'autorité expresse en matière de désignation d'emplacement et seul gestionnaire de l'enceinte à partir de 17h00. L'organisateur sera souverain dans la résolution des litiges. L'emplacement attribué et le matériel loué devront être restitués propres et nettes. Il est interdit de louer, prêter, céder, vendre tout ou partie d'un emplacement ou de le négocier d'une manière quelconque. Les véhicules seront autorisés à stationner à proximité de l'emplacement (< 5m).

Article 4 : Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en aucun cas. Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les détériorations, vols, accidents ou dommages quelconques qui pourraient survenir aux objets et produits exposés, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. L'exposant est responsable de son matériel et de ses œuvres et des éventuels sinistres causés à ceux-ci. L'organisateur sera déchargé de toute responsabilité en cas de contrôle administratif ou fiscal, pour toute inexactitude ou fausse déclaration de la part de l'exposant. Les producteurs devront respecter les normes sanitaires et d'hygiène en vigueur.

Article 5 : Annulation

En cas d'absence de l'exposant, de désinscription, ou d'annulation en cas de force majeure du marché (météo, arrêté préfectoral ou municipal...), les droits de place et les frais de location de matériel ne sont pas remboursables.

MESSTI ILLKIRCH

26 JUILLET 2024

FÊTE FORAINE →

BUVETTE ET
RESTAURATION →

BAL POPULAIRE →

MARCHÉ DES
CRÉATEURS ET DES
PRODUCTEURS

ALLÉE F. MITTERRAND ET
COURS DE L'ILLIADÉ

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) :

Pseudonyme artistique, raison sociale ou association (facultatif) : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE : _____ E-MAIL : _____

Nature des produits ou objets exposés : _____

Déclare sur l'honneur :

Avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile pour l'année 2024 couvrant les risques inhérents à ce type de manifestation. Être en règle avec l'administration concernant mes devoirs fiscaux et sociaux. Accepter sans restriction le règlement ci-joint mis en place par l'organisateur.

Uniquement pour les professionnels :

N°SIRET : _____ N°MDA : _____

Pour compléter votre inscription en tant que professionnel, merci de joindre à cette attestation d'inscription :

- Un extrait Kbis à jour
- Une attestation d'assurance de votre Responsabilité Civile

Réserve un emplacement uniquement par portion de 3mètres linéaire.

1 emplacement de base 3ml = 12.00€

+ ... portion de 3ml supplémentaire à 10€ =€

+ 1 arrivée électrique (prévoir rallonges) = 0.00€

Location non obligatoire

+ ... table(s) de brasserie 180 x 80cm à 5€ =€

Soit un montant total de :€

Règlement par :

- Chèque à l'ordre de l'APAVIG
- Espèces

Signature obligatoire :

Le :

Le bulletin complété, les justificatifs et le paiement sont à envoyer au plus tard le 23 juillet 2024 à l'APAVIG : Pôle associatif de l'Illiade - 11 allée François Mitterrand - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

INFOS PRATIQUES

L'organisateur transmettra une validation d'inscription par mail 24H avant le marché.

Le jour du marché, l'arrivée des exposants se fera au niveau de l'entrée du Parking du Centr'III (Auchan Supermarché) sur l'Allée François Mitterrand à partir de 16h00.

AUCUN VÉHICULE NE POURRA QUITTER LE SITE AVANT 23H00

Renseignements :



Apavig



www.apavig.fr



03.88.67.32.23



@apavig_

PROGRAMME COMPLET

VENDREDI 19 - SAMEDI 20 - DIMANCHE 21
JUILLET

Bal populaire : De 18h00 à 01h00, sur le Parvis de l'Illiade
Fête foraine : à partir de 17h00 (15h00 le dimanche) sur le Parking de l'Illiade
Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 18h à 1h sur le Parvis de l'Illiade

VENDREDI 26 JUILLET

Marché des Créateurs et Producteurs : De 17h00 à 00h00 sur l'Allée François Mitterrand
Bal populaire : De 18h00 à 01h00 sur le Parvis de l'Illiade
Fête foraine : à partir de 17h00 sur le Parking de l'Illiade
Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 18h00 à 01h00 sur le Parvis de l'Illiade

SAMEDI 27 JUILLET

Marché aux puces : De 17h00 à 00h00 sur le Cours de l'Illiade et l'Allée F. Mitterrand
Bal populaire : De 18h00 à 01h00 sur le Parvis de l'Illiade
Fête foraine : à partir de 17h00 sur le Parking de l'Illiade
Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 17h00 à 01h00 sur le Parvis de l'Illiade

DIMANCHE 28 JUILLET

Johrmarik : De 17h00 à 00h00 sur le Cours de l'Illiade et l'Allée F. Mitterrand
Bal populaire : De 18h00 à 01h00 sur le Parvis de l'Illiade
Fête foraine : à partir de 15h00 sur le Parking de l'Illiade
Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 17h00 à 01h00 sur le Parvis de l'Illiade